

Actu Monchy

Le Mot du Maire :

La parution bimestrielle d'actu Monchy me donne l'occasion de dialoguer avec les Monchysois et c'est un réel plaisir de vous faire partager nos préoccupations, nos événements quels qu'ils soient.

Aux nombreux décès survenus depuis le début de cette année, sont venus s'ajouter les disparitions récentes de Mayno BONDUELLE et de Jacques PRESTEL, tous deux anciens élus ayant accédé aux fonctions de Maire ou d'Adjoint.

Ils ont œuvré sans retenue pour le bien de nous tous, nous garderons en mémoire un excellent souvenir de leur gentillesse et de leur dévouement.

La perte brutale et accidentelle de Jacques PRESTEL, à proximité de notre Village dans une collision incompréhensible nous laisse sans voix.

Jacques l'ami de tous, l'enfant du pays, au service de tous, que ce soit dans sa vie professionnelle, associative ou à titre privé. Jacques, tu nous manques.

Qui n'a pas profité de ton expérience et de ta gentillesse dans les domaines très variés de tes nombreuses compétences ? Je n'oublie pas Geneviève son épouse, blessée sérieusement dans ce même accident, actuellement en convalescence dans un environnement familial, chez sa fille.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et qu'elle nous revienne au plus vite.

En dépit de ces tristes évocations, la vie continue et je me dois de souligner le dynamisme qui anime l'action de tous vos élus pour gérer et rendre plus agréable notre Village : que ce soit dans la gestion financière de votre argent public pour les travaux de voiries et autres, réalisés ou programmés; ou encore dans l'animation culturelle, touristique et sportive en partenariat avec les responsables associatifs.

A l'approche de l'hiver, pourquoi ne pas profiter de vos moments libres afin de vous rendre à la Bibliothèque Médiathèque de notre commune?

Vous y serez chaleureusement accueillis par Micheline et Guillaume, qui sauront vous conseiller dans le choix de vos lectures. Une opportunité vous est offerte : découvrir l'informatique avec la mise en place d'un plan de formation plus spécifique à chacun et adapté à votre profil.

L'espace Bibliothèque Médiathèque doit retrouver sa vocation première d'être un espace culturel ouvert à tout public. Il est important de rappeler que cet espace n'est ni un hall de gare, ni une garderie, ni une plateforme d'échanges ou de rencontres en lignes via Internet.

A regret, c'est pourtant une dérive que nous constatons.

D'ici à la fin de l'année, nous nous attacherons donc à ce qu'elle retrouve rapidement sa vocation première d'être un espace public ouvert aux personnes de tous les âges où l'on dispense des formations gratuites à l'utilisation d'Internet, de l'informatique et du multimédia.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008 A 19h30

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS- M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER - C.CHASSAGNOUX- P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – D.WILLEMANN

Absents excusés avec procuration : JF GOURDIN – P VANDEROSIEREN

Absent excusé : JF CARBONNAUX

Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

Le compte- rendu de la réunion du 16 septembre est approuvé à l'unanimité

Mme M.BOUTILLIER précise simplement que le circuit touristique des églises organisé en collaboration avec Mme RAUWEL du CAUE a lieu ce samedi 27 septembre et non pas lors des journées du patrimoine le week-end dernier.

DEVENIR DU BUREAU DE POSTE DE MONCHY-LAGACHE : Suite aux explications apportées par M.RABAUD (Directeur du groupement postal Haute Somme) lors de sa venue en mairie ce vendredi 19 septembre et au temps de réflexion laissé aux conseillers pour donner leur avis sur la mise en place ou non d'une Agence Postale Communale, après discussion et vote à bulletin secret le conseil décide par 8 voix pour et 6 voix contre, la création d'une Agence Postale Communale à MONCHY – LAGACHE. Monsieur le Maire donnera réponse à M.RABAUD dès demain .

Lors de la signature de la convention entre la commune et la Poste, il faudra demander le maintien des procurations (opération actuellement supprimée dans les A.P.C, mais plusieurs communes ont déjà formulé la même demande, ce qui engendrera probablement une évolution dans ce sens.) et savoir s'il sera possible de faire évoluer les termes de cette convention dans les années à venir.

Levée de séance à 20h00

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2008 A 20h30**

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS- M.CAPON – D.RIGOLIN – O.BLERIOT – M.BOUTILLIER -JF CAR-BONNAUX – C.CHASSAGNOUX – JF GOURDIN – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMANN

Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

M. le MAIRE demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jacques PRESTEL -décédé ce 11 septembre

Le compte- rendu de la réunion du 8 juillet est approuvé à l'unanimité

ETUDE DES DEVIS TRAVAUX BATIMENTS & VOIRIE : M. Dominique RIGOLIN – adjoint chargé de l'urbanisme- explique ce qui a été étudié par la commission urbanisme .

Réfection de trottoirs : plusieurs devis ont été demandé . A ce jour, deux réponses sont arrivées :

EIFFAGE : 26435€ **SCREG :** 39000€ la société **PICHARD** de FORESTE doit encore donner son devis

Travaux programme CCPH - caniveaux de la Cabourerye et écoulement pluvial hameau de FLEZ- : un appel d'offres a été lancé et il faut maintenant attendre les résultats pour en connaître le coût définitif.

Halle terrain de l'Omignon : devis de la SARL CHASSAGNOUX 3865.88€ HT pour la construction d'un auvent de 20m² ; il faudra prévoir un ragréage de la dalle . Accord à l'unanimité pour établir le dossier de demande de subvention auprès du Conseil général - la C.L.E de la CCPH a donné le 1^{er}/9/08 son accord pour une aide de 20% du THT des travaux-. Après discussion , il serait bon de revoir l'emplacement futur de cette halle sur la parcelle .

Chauffe-eau 11 grande rue : accord pour la pose d'un chauffe-eau électrique à la place des chauffe -eaux au gaz devenus obsolètes et de ce fait suppression des bouteilles de gaz installées dans la cour d'école .

DEVENIR DU BUREAU DE POSTE DE MONCHY-LAGACHE : un projet de convention liant la Poste et la commune pour 9 ans dans le cadre d'une transformation du Bureau en Agence Postale Communale installée dans les locaux de la Mairie a été remis à chaque conseiller avec la convocation pour étude . M. le Maire a rencontré avec les adjoints M.RABAUD – Directeur du Groupement Postal Haute-Somme – qui a expliqué le fonctionnement d'une Agence Postale Communale : si la Commune accepte de prendre en charge le service « Poste » sous cette forme, il faut :

Trouver le local , l'aménager d'où frais pour les travaux et la mise en place de ce service ; trouver un agent chargé de ce bureau qui sera un agent communal effectuant une base hebdomadaire de 15h –agent payé par la commune- mais placé sous la responsabilité de la Poste, en contrepartie la Poste allouera à la commune une somme de 833€ par mois ; cet agent devra suivre une formation de deux jours.

Certaines opérations ne seront plus possibles.

M. RIGAUX signale que M & Mme POZZI sont intéressés pour obtenir cette agence dans leur magasin en Point Poste, mais il faut savoir que ce n'est pas la commune qui décide mais bien la Poste et qu'il y a des inconvénients plus importants dans un Relais Poste (ouverture réduite à 9h/semaine au lieu de 15h, montant maximum délivré à un client 150€ au lieu de 300€ dans l'Agence Postale communale, pas d'envoi en recommandé, et peut-être un problème de confidentialité) .

Le conseil demande à revoir M.RABAUD d'ici la fin de semaine afin : d'obtenir un complément d'informations, de savoir si la Poste accepterait de céder pour l'euro symbolique le local actuel 38 grande rue afin d'y faire l'Agence postale communale. M RIGAUX va lui téléphoner demain pour obtenir un rendez-vous vendredi 19 septembre à 19h.

DEVENIR DU PRESBYTERE : M. le Maire demande au conseil s'il faut le mettre en vente ou s'il faut le conserver . Pour la vente : 13 voix et contre 2 voix. Le Notaire sera contacté pour lancer la procédure sur une base de prix de 135000€.

COMMISSION ENVIRONNEMENT : les membres ont effectué un tour de village pour recenser les maisons fleuries. Ils doivent encore se réunir pour mettre à plat leurs résultats.

COMMISSION JEUNES : réunion organisée par Olivier BLERIOT le 6 septembre au Foyer (20 invitations ont été distribuées, 7 jeunes sont venus à cette réunion). Bilan à la fin de cette réunion : certains souhaitent organiser des sorties ciné, bowling, patinoire, stade de la licorne à AMIENS pour assister à des matches de football. Un tournoi de ping-pong sera organisé le samedi 25 octobre au foyer rural. J. PINCHON serait prêt à relancer l'ALAT .

O.BLERIOT demande si la commune peut financer l'achat de quelques fournitures (raquettes, balles...) les jeunes se chargent de trouver des tables de ping-pong. Ils s'occupent de la publicité.

Pour aller sur AMIENS, il demande également s'il est possible d'utiliser le minibus scolaire.

P.VANDEROSIEREN signale qu'il est peut-être possible de demander le minibus de la CCPH –moyennant participation- . A étudier

COMMISSION PEUPLERAIES : JF GOURDIN signale que la plantation s'est bien déroulée mais que depuis un moment une variété d'arbres a connu un problème dans la pousse et tous les arbres sont à remplacer (contrôle effectué par un agent du C.R.P.F et 393 arbres vont être replantés) . Il existe également un problème sur les BOLAERE et les BEAUPRE qui perdent leurs feuilles à cause de la rouille (très virulente cette année) – arbre datant de 1992 – 1993- ; d'où obligation de les vendre rapidement ; parcelles représentant 5ha 85 (quelques ROBUSTA compris). Le Groupement Sylvicole Axonien de LAON va venir marquer les arbres et les proposer à la vente. M.PIQUEMAL viendra prochainement à MONCHY .

COMMISSION ENVIRONNEMENT – PATRIMOINE : Mme BOUTILLIER a organisé une sortie sur AMIENS le 30 août pour une visite de la Cathédrale . 36 personnes ont répondu à son appel et elle les remercie ainsi que ceux qui lui ont permis de réaliser ce voyage (ALAT) Expérience à renouveler.

Elle informe le conseil de ce qui se fera ce week-end 20/21 septembre dans le cadre des journées du patrimoine : circuit touristique des églises Mme RAUWEL –architecte du CAUE- a souhaité qu'une visite guidée de l'église ST Pierre soit organisée, elle se fera dimanche 21/9 après-midi ainsi qu'une exposition au foyer rural sur le 80^{ème} anniversaire de la destruction de MONCHY .

JUMELAGE : la rencontre des 28-29 septembre est reportée au printemps prochain .

DELIBERATIONS :

Journée de solidarité : obligatoire suite à la Loi du 30 Juin 2004, modifiée par une nouvelle loi du 16 avril 2008. M. CAPON propose d'instaurer cette journée le 11 Novembre mais proratisée en fonction de l'horaire hebdomadaire de chaque agent, et ce après accord du Centre de Gestion . Après discussion, il est demandé d'en discuter avec le personnel .

Contrat d'assurances des risques statutaires : le contrat actuel arrivant à terme le 31 décembre 2008, le conseil municipal- après avoir entendu lecture de la proposition faite par le Centre de Gestion, accepte à l'unanimité de signer un nouveau contrat d'une durée de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2009 au taux de 6.11% pour le personnel affilié à la CNRACL et de 1.22% pour le personnel affilié à l'IRCANTEC .

Bail de chasse de M.BONDUELLE : M. Damien BONDUELLE demande à continuer le bail signé entre la commune et M. André BONDUELLE qui expirera le 30 Juin 2009. Accord à l'unanimité pour établir un avenant stipulant le changement de nom.

Bail société de chasse de MONCHY : M. Philippe LEVERT demande au nom de la société de reconduire pour 2008 la diminution de loyer déjà accordée en 2007 suite aux dégâts causés dans les marais. Accord à l'unanimité.

Rétrocession d'une concession : Accord à l'unanimité pour accepter la demande de M.& Mme Christian DECOMBLE de transférer le titre de concession établi au nom de la famille DECOMBLE Kléber à leur nom (après accord de tous les enfants et héritiers de Kléber DECOMBLE).

Parcelle hameau de Montécourt : accord du conseil pour vendre à M & Mme René CAILLEUX cette parcelle (actuellement louée depuis plusieurs années) ; tout en sachant que selon le règlement actuel du Plan d'Occupation des Sols cette parcelle se trouve en zone non constructible.

Subvention ACPG : accord à l'unanimité pour allouer 470€ à cette association afin de les aider à financer la sortie du jeudi 23 octobre 2008 . Les ACPG emmènent les élèves des classes de CM1 et CM2 à RETHONDES & PIERREFONDS dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de la fin de la première Guerre .

QUESTIONS DIVERSES :

Graines de champions : animation organisée au foyer rural pour les élèves de CE2 – CM1 et CM2 le jeudi 16 octobre après-midi . Participation financière de la commune : 100€. Accord à l'unanimité. Le jeu Champions en Pays de Somme (pour les adultes) est désormais pris en charge par la CCPH et se déroulera à SANCOURT le samedi 25 octobre 2008.

Repas du 11 novembre : l'animation sera assurée par la troupe de danse de l'Association TERTOUS GADRUS d' ETRAILLERS.

Concert de Noël : vendredi 19 décembre en l'église St Pierre avec une prestation de la Chorale du Pays Hamois (environ 50 choristes). Participation financière d'environ 100€.

Spectacle Arbre de Noël : animation prévue le dimanche 14 décembre après-midi, il reste à choisir la troupe , nous attendons une proposition de l'association FARANDOLE d'AMIENS avec qui nous avons déjà travaillé. M. Philippe LEVERT indique qu'il existe un magicien à VOYENNES (le contacter également).

Recensement de la population : il se déroulera du 15 janvier au 14 février 2009. Toutes les habitations et tous les habitants seront recensés par deux personnes ayant reçu une formation Mme Colette WILLEMANN et M. François SCHRYVE. Elles seront encadrées par un coordonnateur communal - qui contrôlera et supervisera leur travail - M. Joël HAPPE et un délégué de l'INSEE. Une circulaire précisant cette opération sera diffusée en fin d'année à tous les habitants.

Signalisation routière :- Mme Maryse BOUTILLIER demande s'il est possible de contacter soit la CCPH soit les services de l'équipement au sujet de l'intersection très dangereuse au carrefour de CROIX- MOLIGNEAUX (aucune visibilité au STOP en venant de MONCHY)

- Mme Christine CHASSAGNOUX demande la pose d'une signalisation afin de prévenir les personnes qui stationnent sur la départementale de l'existence des fossés (d'où accotements dangereux)

Aide à la cuve hiver 2008-2009 : Mme CHASSAGNOUX a déposé en Mairie –à disposition du public concerné - les imprimés à remplir pour obtenir l'aide à la cuve pour le fuel domestique (200€ par personne pour les livraisons comprises entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 mars 2009) . Cette déclaration est à adresser une fois complétée avec les pièces demandées à la Trésorerie de HAM avant le 30 avril 2009.

Bulletin d'informations de la C.C.P.H : M. Philippe LEVERT montre au conseil un document édité par la Communauté de Communes du Pays Hamois , distribué dans certaines communes du canton – mais apparemment pas à MONCHY- Il demande pourquoi nous ne l'avons pas. M. le Maire va se renseigner auprès de la CCPH .

Remerciements : M. Patrice VANDEROSIEREN remercie, au nom de sa famille, la commune et Mme M.A BRESOUS de lui avoir permis d' utiliser la cour d'école lors du mariage de sa fille le 9 août .

Levée de séance à 23h25

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY- LAGACHE DU MARDI 8 JUILLET 2008 à 18h00**

Présents : M .RIGAUX- E.BOURSIN- Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN- O.BLERIOT M.BOUTILLIER – C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT P.VANDEROSIEREN- D.WILLEMANN

Absent excusé avec procuration : JF CARBONNAUX

Compte- rendu de la réunion précédente du 10 Juin adopté à l'unanimité

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : M. le Maire présente au conseil le projet d'effacement – renforcement des réseaux électrique et téléphonique établi par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (suite à la visite de M. Eric OFFROY)

Effacement renforcement réseau électrique : 39081€ HT – 23449€ d'aide du SIER = 15632€ de participation maximale de la commune.

Pose du réseau d'éclairage public : 20500€ HT + 2700€ de TVA – 2700€ d'aide du SIER = 21818€ de participation communale à verser au SIER comprenant la TVA & 2576€ de subvention prévisionnelle du CG 80.

Pose du réseau de télécommunications :* fourniture et pose du Génie civil de télécommunications : 12200€ HT+ 2391€ de TVA, soit 14591€ de participation communale.

*câblage téléphonique : 5000€ HT + 980€ de TVA ,
soit 5980€ de participation communale.

A noter une forte diminution des aides allouées à la commune par rapport aux années antérieures.

M.Philippe LEVERT signale des anomalies sur le réseau au niveau de la rue du cimetière, anomalies qui avaient déjà été signalées à l'époque par la FDE lors du premier tronçon d'enfouissement . Il faudra veiller à leur préciser avant la réalisation des travaux.

Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité de demander à la FDE de préparer ce dossier avec les coûts définitifs, tout en sachant que ces travaux ne seront imputés que sur le budget 2009 .

Entretien des espaces verts : M.Le Maire demande l'avis du conseil pour effectuer un fauchage des talus chemin de LANCHY (au-delà de la dernière maison) . Après discussion, accord du conseil pour demander ce travail supplémentaire à l'entreprise DOUAY –EARL VALLEE DES HAIES – M.Michel CAPON informe le conseil que cette entreprise interviendra pour la taille prévue au contrat dès le 15 juillet.

M.Philippe LEVERT signale que les trottoirs de la rue de TERTRY (ainsi que les abords de l'abribus) n'ont, à ce jour, été ni traités ni désherbés. Michel CAPON préfère ne pas répondre à cette question.

Maison 1 rue de DEVISE : M. le Maire informe le conseil qu'il a revu le notaire chargé de cette succession et que faute d'accord entre tous les héritiers , il ne donne pas suite à ce dossier. Cette maison étant devenue très dangereuse, M. le Maire demande l'accord du conseil pour entamer une procédure d'abandon manifeste. Accord du conseil à l'unanimité pour lancer la procédure.

Remplacement d' agents momentanément indisponibles : Durant l'absence pour maladie ou congé d'agents communaux, et quand il s'avère indispensable de procéder à leur remplacement ; Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour pourvoir à ce remplacement dans les meilleurs délais. Accord à l'unanimité.

M. Michel CAPON recherche, en partenariat avec les services de l'ANPE, un candidat pour remplacer M. Bruno HERY –actuellement en arrêt maladie et ensuite en congé- .

Dégradations & nuisances diverses : M. Patrice VANDEROSIEREN signale que de nouveaux tags ont été gravés sur les murs de l'église et qu'un carreau est cassé.

Le conseil évoque également les nuisances sonores causées par des jeunes circulant dans le village en booster, mobylette ou moto , ainsi que des chiens qui continuent de divaguer dans le village .

Levée de séance à 18h40

Notre Médiathèque... Pour quoi faire?

Des formations peuvent y être dispensées sous forme de sessions.

- Formations aux logiciels bureautiques.
- Créer et rédiger un CV.
- Rédiger toutes formes de documents (lettres, mémoires, rapports de stage, cartes de vœux).
- Rechercher un emploi sur Internet et créer le compte webmail d'échanges avec l'employeur potentiel.
- Créer et animer un blog.
- S'initier à la photo numérique.
- S'initier à la vidéo numérique.

Recentrer l'activité de notre médiathèque à l'animation d'ateliers autour de ces thèmes nous semble important. Cela va également dans le sens de la bonne utilisation de l'argent public et des aides allouées par le Conseil Régional, dans un contexte devenant plus favorable :

En effet, la prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Hamois de l'aménagement numérique de son territoire semble imminente. Ce qui permettra de mieux desservir les communes de l'intercommunalité, dont la nôtre en luttant contre les zones d'ombres, tout en accroissant les débits de connexion. Certes la matérialisation concrète de l'ADSL partout et à haut débit pour notre village demandera encore un peu de patience, mais au moins le processus et les objectifs sont enfin engagés.

Preuve également qu'après bien des atermoiements passés, le nouveau Bureau du Conseil Communautaire du Pays Hamois est à l'écoute des membres élus de son conseil, dans le souci de l'action.

M.Capon.

Premier Bilan...

Six mois après les élections municipales, le temps est venu de faire un premier point sur nos actions.

L'élection municipale de mars 2008 fut l'occasion pour notre commune d'un changement. Unis par la même volonté de « faire vivre leur village autrement » vos élus ont travaillé avec une attitude positive dans un contexte de démarrage aux conditions ingrates.

Les premiers résultats sont au rendez-vous. N'ayons pas à en rougir, bien qu'ils ne soient que l'émanation d'un bon sens, mené avec la double idée : exigence de soi-même et bonne gestion de votre argent public.

- Audit matériels & logiciels et remise à niveau du matériel informatique dédié à la gestion des affaires communales.
- L'entretien correct du cimetière.
- l'inventaire, l'acquisition, le remplacement, ou la remise en état du matériel et des outils des employés communaux, désormais regroupés en un seul lieu.
- Le contrôle des consommations énergétiques.
- Le curage des égouts et des fossés.
- La reprise des bas côtés de la rue du jeu de Paume.
- L'encadrement, le suivi et la mise en place d'une véritable annualisation du temps de travail du personnel communal. (L'ensemble a été validé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme).
- La contractualisation de la sous-traitance.
- Une autre façon moins onéreuse de gérer les ouvertures/fermetures de la décharge.
- L'entretien des gouttières.
- Le remplacement des pièces de bois minées par les insectes xylophages et le traitement par injection du préau de l'école maternelle.

Très bientôt,

- La sécurisation de la cour de l'école primaire par la suppression des bouteilles de gaz.
- La réfection des trottoirs rue Chaussée.
- L'aménagement de l'Agence Postale Communale.
- Le nouvel abri du terrain de L'Omignon.
- La poursuite de l'aménagement du Local de J Prestel (dossier subvention validé sur 2008 et autorisation de dépenses anticipée obtenue).

Ce Bilan dressé, nous avons aussi esquissé les grandes lignes des futures actions importantes à mener :

- La réduction de nos factures énergétiques (nouvelles chaudières et énergie renouvelable).
- L'enfouissement des réseaux.
- Élargir et repenser notre regroupement scolaire.

Dans nos villages, nous sommes plutôt conservateurs et assez réticents aux évolutions.

L'idée du changement nous fait peur.

Or, le changement est dans l'univers le seul exemple de non changement.

Sur la base de ce constat, la première responsabilité d'un Conseil Municipal est d'organiser le changement dans la commune afin qu'elle puisse s'adapter au mieux pour le bien de ses habitants à un monde environnemental qui évolue de plus en plus rapidement. C'est ce que nous nous attachons de faire.

Pour autant, nous n'accepterons pas tout aveuglément, et combattons avec énergie toute mesure n'allant pas dans l'intérêt des Monchysois. Exemple type : l'ambiguïté de notre dossier d'assainissement avec un plan de zonage validé et déposé en collectif (étude SIVOM) pour se retrouver dans les faits en SPANC (non collectif) avec pour conséquences : incohérence et absence totale des aides possibles de l'Agence de l'eau pour les mises en conformité.

Enfin, nous profitons une fois de plus de la publication du bulletin municipal pour souligner notre preuve de tolérance et d'ouverture en vous laissant un espace d'expression libre, n'hésitez donc pas à formuler toutes vos remarques fussent-elles désobligeantes, quant à la manière dont la commune est gérée.

M.Capon.

L'aspect du cimetière.



Curage fossé de Douvieux



Débitmètre gazoil de l'atelier communal.



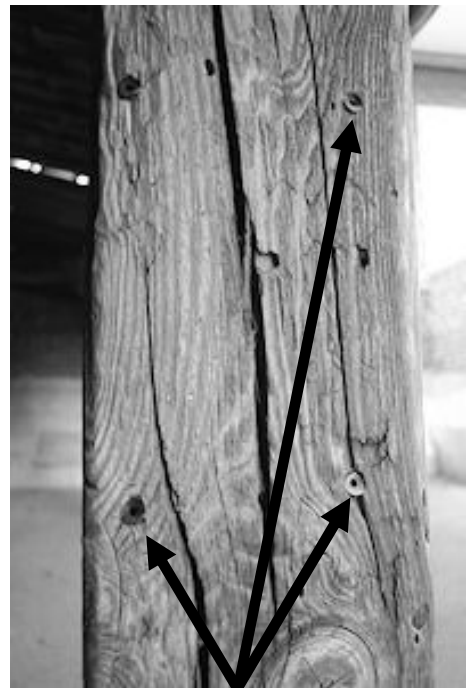
Exemples de nouveaux matériels communal.



Arasement des bas côtés rue du jeu de paume.



Remplacement piliers et poutres du préau de l'école maternelle.



Traitement par injection de tous les bois du préau.



Avis de recensement

Toute la population vivant à Monchy Lagache sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE et tous les habitants ne sont pas recensés la même année.

Sous la houlette de l'INSEE, les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un

échantillon de 8 % environ de leur population.

Les communes de moins de 10000 habitants comme la nôtre font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans, réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans; Toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Les informations ainsi produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc).

Monchy Lagache fait partie du groupe de communes qui seront recensées en 2009.

A partir du jeudi 15 janvier 2009. Vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Dans notre commune deux personnes, que nous remercions vivement, ont accepté cette mission, Réservez leurs un bon accueil, Il s'agit de :

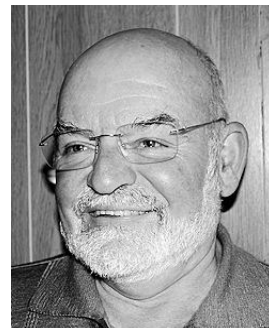
Mme Colette WILLEMAN & M. Francis SCHRYVE



Munis d'une carte officielle tricolore avec leur photo et la signature du Maire et sous la responsabilité de M. Joël HAPPE coordonnateur communal, Ils déposeront les questionnaires au domicile des personnes recensées et viendront les reprendre une fois remplis. Ils peuvent également vous aider à remplir ces questionnaires. Ils sont tenus au secret professionnel.

Ils les récupéreront lorsque ceux-ci seront remplis.

Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retourné à la mairie ou à l'INSEE au plus tard le 14 février 2009.



Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse correctement les questionnaires qui lui sont fournis.

Participer au recensement est un acte civique obligatoire (loi du 7 juin 1951 modifiée) .

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous avez la possibilité de contacter la mairie au 03 22 85 63 19.

Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site www.insee.fr.

A la Sainte Catherine tout bois prend racine!

Vos boutures, vivaces ou arbustes nous intéressent.

Lors de vos travaux d'automne, réservez nous quelques branches d'arbustes, d'hortensias de touffes d'hémérocailles, d'iris, de corbeilles d'argent ou autres.

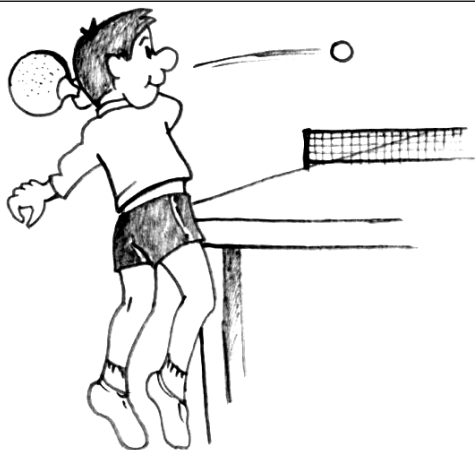
Vous pourrez les déposer en Mairie aux permanences du samedi matin.

Pour les fleurs, faites une marque ou écrivez la couleur des fleurs.

Nous en ferons le meilleur usage afin que notre village soit plus fleuri en 2009 et les années suivantes...

Merci d'avance

La Commission environnement.



Tournoi de Tennis de Table

Les Jeunes de Monchy-Lagache organisent un tournoi de Tennis de Table au Foyer Rural le samedi 25 octobre 2008.

Inscriptions de 13h30 à 14h30.

Début de la Compétition à 15h.

Ce Tournoi est ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 9 ans.

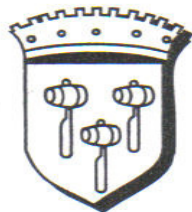
L'inscription est de 2 € par personne.

Sur place il y aura tombola, buvette, gâteaux.

Cette première manifestation devrait nous permettre de récolter des fonds pour l'organisation d'une sortie.

Nous comptons sur votre présence.

L'équipe des jeunes.



Calendrier des fêtes à Venir

Octobre :

Dimanche 5 : Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie Omignon.

Samedi 11 et Dimanche 12 : «Opération Brioches » par les Papillons Blancs.

Samedi 25 : Tournoi de Tennis de table organisé par l'Équipe des Jeunes.

Novembre :

Mardi 11 : Repas des aînés offert par la Municipalité.

Samedi 15 : Loto quine organisé par l'Amicale des 2 étangs.

Décembre :

Samedi 6 après- midi : animations diverses organisées au profit du Téléthon.

Dimanche 14 après – midi au Foyer rural : spectacle de l'Arbre de Noël.

Vendredi 19 : Concert de Noël gratuit en l'église St Pierre – prestation de la Chorale du Pays Hamois (50 choristes).



Permanences du samedi matin en Mairie de 10h30 à 12h00

11-oct-08	D.RIGOLIN
18-oct-08	M.RIGAUX
25-oct-08	Y.BRESOUS
08-nov-08	E.BOURSIN
15-nov-08	M.CAPON
22-nov-08	D.RIGOLIN
29-nov-08	M.RIGAUX
06-déc-08	Y.BRESOUS
13-déc-08	E.BOURSIN
20-déc-08	M.CAPON
27-déc-08	D.RIGOLIN

Fermeture de la décharge gravats et déchets verts : les samedis 01 Novembre & 27 Décembre 2008.